

Olivier de PERMENTIER
SCP TGA-AVOCATS
AVOCAT AU BARREAU DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Jean-Baptiste DURAND
DDA & ASSOCIES
AVOCAT AU BARREAU DE TOULON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur la commune d'ORAISON (04700) – 17 Rue Elie Louis Julien, un IMMEUBLE érigé sur trois étages sur rez-de-chaussée, comprenant :

- Au rez-de-chaussée : un local commercial à usage de snack d'une superficie privative de 16,82 m², avec toilettes, et cave de 15,60 m² en sous-sol,
- Sur les trois étages supérieurs : un appartement d'habitation, d'une superficie privative de 85,79 m², étant précisé qu'au premier étage se trouve un studio, qui peut être indépendant de l'appartement situé aux 2^{ème} et 3^{ème} étages, mais que ce dernier est à ce jour dépourvu de compteur électrique indépendant.

Cet immeuble figure au cadastre de ladite ville sous la section G numéro 942, lieudit « 17 Rue Elie Louis Julien », pour une contenance de 36 centiares.

Les appartements sont disposés comme suit :

- **1^{er} étage : studio indépendant**, sans compteur électrique propre, contenant une pièce de vie avec cuisine ouverte, ainsi qu'une salle d'eau avec toilette,
- **2^{ème} et 3^{ème} étages : appartement** contenant une pièce de vie avec salon et cuisine ouverte au 2^{ème} étage, et une chambre, une salle de bains et un WC indépendant au 3^{ème} étage, ainsi qu'une mezzanine sous toiture au niveau de laquelle sont disposés un évier et un bac douche, non fonctionnels à ce jour.

MISE A PRIX : TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000 €)

Frais, droits et taxes en sus et, en outre, aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente.

Une visite sera assurée par la SELARL AMAT et VARCIN, Commissaires (Huissiers) de justice associés à MANOSQUE (04), le **JEUDI 05 JUIN 2025 DE 09H00 A 10H00**.

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 19 JUIN 2025 A 09H00

à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution Immobilière du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIGNE-LES-BAINS (04000) – Palais de Justice de ladite ville – 6 Place des Récollets.

LA VENTE EST POURSUIVIE A LA REQUETE DE :

La société HOIST FINANCE AB (publ), Société anonyme de droit suédois, dont le siège social est situé Box 7848, 10399 Stockholm (SUEDE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Stockholm sous le n° 556012-8489 et agissant en France par le biais de sa succursale, HOIST FINANCE AB (publ) dont le siège social est situé 165 Avenue de la Marne, 59700 MARCQ EN BAROEUL, immatriculée au inscrite au RCS de Lille Métropole sous le n° 843 407 214, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Venant aux droits de la **SA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE**, elle-même venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, ayant son siège social à NICE 06000 - 457, Promenade des Anglais, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 058 801 481,

Agissant conformément à un acte de cession de créances en date du 25 juillet 2024 rapporté dans un Procès-Verbal de constat établi par la SCP THOMAZON AUDRANT BICHE, Commissaires de justice à Paris, en date du 19 août 2024 contenant une annexe visant nommément Monsieur DJAFER ABDELKRIM, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Me Olivier de PERMENTIER, du Barreau DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, Membre de la SCP TGA AVOCATS,

Ayant pour Avocat plaçant Me Jean-Baptiste DURAND, du Barreau de TOULON, Membre de l'AARPI DDA & ASSOCIES.

OCCUPATION DES LIEUX

Il ressort des constatations du commissaire de justice effectuées le 14.10.2024 que l'appartement est actuellement occupé par le propriétaire à titre de résidence principale.

Le snack du rez-de-chaussée est également occupé par le propriétaire qui exerce en son nom propre sous l'enseigne SNACK L'EXPRESS.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau des ALPES DE HAUTE PROVENCE.

Tout enchérisseur devra remettre préalablement à son Avocat, inscrit au Barreau des ALPES DE HAUTE PROVENCE :

- un chèque de Banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier séquestre, ou une caution bancaire irrévocable, représentant le 1/10^{ème} de la mise à prix, et au minimum de 3.000 € ;
- l'attestation sur l'honneur prévue par l'article R.322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

Pour tous autres renseignements concernant les conditions de vente de l'immeuble, s'adresser aux Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de DIGNE-LES-BAINS qui ont seuls qualité pour enchérir.

Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente n°24/00034, s'adresser :

- Soit au Greffe du Juge de l'Exécution dudit Tribunal sis à DIGNE-LES-BAINS - 6 Place des Récollets, où il est déposé et où il peut être consulté,

- Soit sur le site internet de l'Avocat poursuivant : www.tga-avocats.com

**Me Olivier DE PERMENTIER,
AVOCAT**